

FUITE D'URANIUM Socatri s'oppose à la venue d'un expert indépendant

Hier après-midi, les avocats des deux parties étaient venus en force pour plaider devant le juge Falot, la demande de référé d'heure à heure déposée par la commune de Bollène. Mes Peyrical et de Lépinau pour la commune et Mes N'Guyen et Adjedj pour Socatri-Areva. La ville de Bollène demande en effet qu'un expert «indépendant et contradictoire» soit nommé par le tribunal de Carpentras pour effectuer des prélèvements et des contrôles sur le site de la Socatri dans le but «de rassurer la population bollénoise».

Une demande que rejette la partie adverse, argumentant que «tous les contrôles nécessaires sont en cours par des autorités compétentes comme le ministère de la Santé, de l'écologie, l'Autorité de sûreté nucléaire etc».

Pour Socatri, un expert supplémentaire ne pourrait que «faire doublon» ou pire semer le trouble en diffusant des informations approximatives que pourraient reprendre de «manière imprécise» les médias.

Près d'un mois après l'incident, et malgré plusieurs plaintes de riverains et de la Criei-Rad, «le parquet n'a toujours pas ouvert d'information judiciaire» s'étonne Me de Lépinau qui déclare : «si tout va bien, qu'on nous ouvre les portes et qu'on accède enfin à une information objective. L'impact de cet incident sur l'image de la ville de Bollène est considérable.»

Pour Socatri, «la ville de Bollène n'a pas à jouer les "chevaliers blancs", les réponses à toutes ces questions seront fournies par les autorités compétentes». Des autorités dont les avocats de la commune mettent en doute la volonté de transparence, voire d'objectivité. «Ce sont des contrôles d'État, diligentés par des ministres d'Etat autour d'une affaire d'État! Permettez qu'on soit en droit d'attendre plus d'indépendance».

La décision du juge sera rendue le 8 août prochain.

N.R.